

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1er janvier 2025

Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS	2025 TTC
1 - ESPACE CULTUREL "BELLE ARRIVEE" : demi salle non possible à la location en période hivernale	
1-1 Pour une manifestation sans entrées payantes d'association de Nueil-les-Aubiers, une fois par an seulement	
- Période estivale	146,70 €
- Période hivernale	359,90 €
- A partir de la deuxième utilisation : application du tarif 1-2	
1-2 Pour une réception des familles liée à un décès	146,70 €
1-3 Pour une manifestation d'association avec entrées payantes ou réunion d'entreprise	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	476,70 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	690,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	1 212,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	1 425,00 €
Location du jour suivant sans nettoyage intermédiaire	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	171,10 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	384,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	370,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	583,50 €
1-4 Pour un loto, concours de belote ou assimilé, soirée familiale	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	310,70 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	524,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	658,50 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	871,60 €
1-5 Pour un mariage jours J et J-1	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période estivale	614,50 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période hivernale	828,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	1 333,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	1 546,50 €
Pour une location le jour suivant sans nettoyage intermédiaire	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période estivale	171,10 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période hivernale	384,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	370,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	583,50 €
1-6 Pour un réveillon ouvert au public (du 31 décembre)	
- Organisateur associatif de Nueil-Les-Aubiers	GRATUIT
- Organisateur extérieur à Nueil-Les-Aubiers	3 035,00 €
1-7 Pour organisation de manifestations dites "à risques" (type "disco", concerts rock ou assimilés)	
- Organisateur d'une structure professionnelle privée à but lucratif	2 755,00 €
- Organisateur associatif à but non lucratif de Nueil-les-Aubiers avec engagement de ne pas proposer d'alcool ou boissons alcoolisées aux participants	314,20 €
- Organisateur associatif à but non lucratif extérieur à Nueil-les-Aubiers avec engagement de ne pas proposer d'alcool ou boissons alcoolisées aux participants	1 329,00 €
- Organisateur associatif à but non lucratif de Nueil-les-Aubiers proposant des boissons alcoolisées aux participants	946,50 €
- Organisateur associatif à but non lucratif extérieur à Nueil-les-Aubiers proposant des boissons alcoolisées aux participants	2 020,00 €
1-8 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.	600 € net de TVA prix égal au montant de la
1-9 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.	240,00 €
1-10 Arrhes dans la limite du prix de la location	
1-11 En cas de rangement et/ou de nettoyage insuffisant (tables, chaises, vaisselle, sanitaires,...) il sera facturé un supplément par heure de travail réalisée	TVA
1-12 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 1-14 ci-après Si le coût calculé est inférieur à 10 €	gratuit
Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n° 1-14 ci-après	voir tarif 1-14

